

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 04 mai 2023

### **OBJET : Avenant au contrat de délégation de service public de Fanjeaux / La Cassaigne**

L'An deux mille vingt trois

Le quatre mai,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle Claude Nougaro sur la commune de Bram,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : quatorze avril 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

**Présents** : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Marie-Hélène BOYER, Christian BRUSTIER, Thierry CADENAT, André CATHALA, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Jean-Claude MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, André VIOLA.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Pierre CAZAL, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Henry FARNE, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Michel PUJOI, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Floréal SOLER.

**Avant donné pouvoir** : Jérôme DARFEUILLE à Aurélien PASSEMAR, Muriel DENUC GUICHET à Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Catherine LASSALLE à Éric MISSE, Pascale RASTOUIL à André CATHALA, Estelle VILESPY à Pierre VIDAL.

Vu les articles R.3135-1 et suivants du code de la commande publique,

Vu la fin du contrat de délégation des services publics eau et assainissement des communes de Fanjeaux et La Cassaigne avec la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, dont le siège social est 765 Rue Henri Becquerel CS 29045 34967 Montpellier Cedex 2,

Vu le souhait de la CCPLM d'harmoniser des contrats de délégation de services publics et de faire concorder les dates de fin des contrats à échéance mi-2023,

Considérant que le contrat de délégation de services publics eau et assainissement de Fanjeaux et La Cassaigne arrive à échéance le 2 mai 2023, il est possible de procéder à une prolongation de la durée du contrat jusqu'au 30 juin 2023.

Vu que cet avenant entraîne une augmentation du montant global du co (commission de délégation de services publics non obligatoire)

Après avoir pris connaissance de l'avenant au contrat de délégation de services publics d'eau potable et d'assainissement des communes de Fanjeaux et La Cassaigne,

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le Président à signer un avenant au contrat de délégation ci-dessus évoqué.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président

André VIOLA



Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Ourliac', written over a horizontal line.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 11/05/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 15/05/2023

Le Président

André VIOLA

